



AGIRES DEVELOPPEMENT
 Association Loi de 1901
 Organisme Collecteur National
 habilité par arrêté interministériel
Centre de Traitement - BP 7
78184 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX

taxe d'apprentissage 2009

(salaires 2008)

**Contribution au Développement
de l'Apprentissage**

FORMULAIRE DE VERSEMENT SIMPLIFIÉ

Complétez les cases blanches et retournez le 1^{er} exemplaire avant le 1^{er} Mars 2009

à l'adresse du centre de traitement ci-dessus

Calcul et/ou paiement en ligne <http://agires.com>

Siège social : 2 avenue Hoche 75008 PARIS ☎ 01 30 23 22 95

Référence traitement

Renseignements à fournir
impérativement et à
compléter le cas échéant

N° SIRET

Code APE

Nb. Apprentis

Nb. Salariés

Raison sociale

Activité principale

Adresse du siège

Code postal

Ville

Personne à contacter

N° CLIENT

Réf. CC

ECO 04

VERSEMENT TOTAL AGIRES établira pour vous le reçu libératoire de versement.

Formulaire pour les entreprises de moins de 250 salariés

Masse salariale 2008 (déclaration DADS-U- Base taxe et contribution d'apprentissage)
Hors Haut Rhin ; Bas Rhin ; Moselle ; DOM (voir au dos de la déclaration)

= **A** € ,

• **Taxe d'apprentissage** $\frac{A \times 5^{(*)}}{1000}$

= **B** € ,

(*) Entreprise de 250 salariés et plus (voir réglementation spécifique au dos de la déclaration)

• **Exonérations demandées** (joindre les pièces justificatives)

= **E** € ,

TAXE D'APPRENTISSAGE À VERSER

B - E = I € ,

SIGNATURE DU FORMULAIRE

Nous soussignés, certifions l'exactitude
des informations déclarées.

Nom et qualité du signataire :

A, _____ le _____ /02/2009

Signature

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Montant de la C.D.A. : **A** x 0,18 % = **C** € ,

MONTANT À VERSER (Agires établira pour vous le reçu libératoire de versement)

TOTAL À REGLER : **I + C = V** ,00 €

CHÈQUE À LIBELLER À L'ORDRE DE AGIRES Si vous avez accueilli des apprentis, remplir le tableau au verso
et cochez

VERSEMENT PARTIEL (Agires établira pour vous le reçu libératoire de versement) - Ne pas remplir cette rubrique dans le cas d'un versement total

Barème (voir notice)

F.N.D.M.A. 22%

Quota 30%

Catégorie A

Catégorie B

Catégorie C

MONTANT À VERSER CHÈQUE À LIBELLER
À L'ORDRE DE AGIRES

+ + + + = **V** ,00 €

RÉFÉRENCES DU RÉGLEMENT

CB ou Téléversement sur <http://agires.com>

Par chèque
Virement

Téléversement
 Carte Bancaire
 Autre(s)

N°
du / 02 / 2009

Sur banque Montant ,00 €

CACHET DU CABINET COMPTABLE

ÉCOLE : Si l'emplacement réservé s'avère insuffisant, merci de nous joindre la liste des écoles bénéficiaires après avoir reporté dans la zone la mention "LISTE JOINTE EN ANNEXE"

| RÉFÉRENCE | Noms et adresses des établissements habilités | Code postal | Montant | Quota | A | B | C | AC |
|-----------|---|-------------|---------|-------|---|---|---|----|
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

La Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce document par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.